

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JANVIER 2014**

**PRESENTS :** Messieurs Marc CHENEVOY, Raymond CHENEVOY, Diény DURAND, Julien DURAND, Anthony GAUTHERON, Anthony GOULUT, Fernand LORNET, Gabriel MOULIN, Michel PEYPE, Jean-Marie ROSAY

**Absents :** Stéphane BOUVERET

**SECRETAIRE:** Julien DURAND

*Selon les remarques présentées en début de séance, le compte-rendu de la séance précédente du 23 Novembre 2013 est amendé comme suit dans la rubrique des questions diverses.*

*« Les questions posées au Maire sur un certain nombre de dépenses de fonctionnement telles que désherbant, téléphone- Internet, produits d'entretien, Automne musical, repas de Noël des anciens et du Conseil sont reportées au conseil suivant de Janvier de façon à apporter des réponses précises et documentées.*

*La question de mise en place d'un contrôle budgétaire sur les dépenses (fonctionnement ou investissement) reste ouverte et à débattre ultérieurement en fonction des règles comptables du Trésor Public et des règles de bonne gestion courante pour assurer la fluidité des règlements et encaissements.»*

Le Maire donne en séance les réponses aux questions précédentes:

### 1. Désherbant phytosanitaire

*Le relevé de la perception du 21 Novembre montre un dépassement du budget de 1308 euros. Les mécanismes de non-paiement de la trésorerie ont fonctionnés et la facture bien que signée par le Maire n'a pas été réglée.*

*Le produit a été retiré de la Mairie, cette affaire est réglée, mais toujours en cours d'investigation car suspicion de vente abusive.*

### 2. Téléphonie Orange et Internet

*La mairie et l'école sont abonnées sur 2 lignes fixes avec contrat professionnel car nous avons une obligation de continuité de service public.*

*1 téléphone à l'école sur une ligne fixe, 1 téléphone-fax sur une ligne fixe à la mairie. (Le maire a mis en place son fax personnel suite à l'arrêt de fonctionnement du matériel existant)*

*Le coût mensuel de l'ensemble est de moins de 100 euros en moyenne. D'après Orange, un nouveau contrat serait facturé à 175€ pour chaque ligne. De plus il n'y a pas de téléphone mobile ni à la Mairie, ni à l'école. La Maîtresse et le Maire utilisent leur téléphone mobile personnel. Les appels de l'école sont passés pour prévenir les parents, médecins, académie, les autres écoles du RPI. Nous n'avons pas constaté d'abus.*

*La connexion Internet Ozone est partagée entre la mairie et l'école (câble de 80m entre les deux bâtiments installé par nous-mêmes) d'où l'économie d'un abonnement Internet.*

### 3. Produits d'entretien

*Le nettoyeur général utilisé actuellement est acheté en gros pour un an pour bénéficier de prix négociés avec les 2 autres communes de Laperrière et de Saint-Seine.*

*C'est un produit professionnel efficace pour le chewing gum, les feutres, la colle, qui correspond aux règles d'hygiène de l'éducation nationale et utilisé avec parcimonie. Les autres produits sont achetés localement au meilleur prix.*

### 4. Lien social et convivialité

#### 4.1 Automne musical: Rappel du compte-rendu du Conseil du 11 Octobre

« Cette année l'Automne Musical fête ses 30 ans et organise un concert dans l'Eglise de Samerey. Les invitations ont été distribuées à tous les habitants; certaines lumières extérieures de l'église étaient endommagées, elles ont été remises en état, merci à Diény Durand pour son aide.

Un verre de l'amitié sera offert à la fin du concert aux musiciens et aux organisateurs.»

*Il est à rappeler que desserts et entrées pour les musiciens ont été préparés et offerts par quelques habitants du village qui ont participé au concert. Le coût pour la commune a été d'environ 100 euros. La musique adoucit les mœurs.*

4.2. Colis et Repas de Noël : *Le budget pour les colis et le repas est de 25 euros par personne. Les factures du traiteur sont séparées en 2 comme en 2012 et les autres années. 7 repas ont été pris en charge par les conjoints et les invités et réglés directement au traiteur par Liliane Chenevoy qui a rassemblé les paiements hors participation communale. La facture pour le Conseil et nos anciens est en paiement par la mairie.*

4.3. Galette et Vœux du Maire: *Lien social pour tous les habitants qui se connaissent de moins en moins. Il est réconfortant de voir les jeunes familles y assister. Coût 90 euros et 2 médailles.*

*Le lien social fonctionne beaucoup mieux que durant le mandat précédent, savoir vivre ensemble est essentiel selon le slogan de notre bulletin municipal.*

*Contrairement aux accusations portées à mon encontre lors du précédent conseil, je ne dépense pas inconsidérément les deniers de la commune sous prétexte qu'il s'agit d'argent public.*

***Après cette mise au point, le Conseil reprend l'ordre du jour proposé.***

## I° - TRAVAUX ONF 2014

Les travaux 2013 ayant été repoussés pour cause d'intempéries, ils ont été exécutés en début d'année, la facture de 1.1347.56 euros TTC est en règlement pour le cloisonnement au broyeur de la coupe 21 sur 4.09 ha, et de la coupe 22 sur 3.97 ha.

Les propositions de travaux pour 2014 pour la coupe 6

- Travaux préalables à la régénération, broyage et billonnage sur 3.25 ha.
- Fourniture et plantation de chênes sessiles sur 3.25 ha.
- Dégagement manuel de plantation en complément de la régénération naturelle dans la coupe 22 sur 0.79 ha.

La demande de devis correspondant est en cours, à intégrer dans le budget investissement pour 2014.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de comparer les coûts d'entretien de la forêt entre l'ONF et un gérant forestier privé. L'idée serait de mutualiser les coûts supportés par les autres communes environnantes de façon à globaliser les prestations d'entretien, telles que marquage, préparation des coupes, ventes des futaies, ... Chaque commune bien entendu restant maître de sa forêt et de son exploitation.

**Le Conseil valide la demande de devis pour les travaux sylvicoles retenus selon la proposition ci-dessus.**

## II° - ENTRETIENS EXTERIEURS – EMPLOYE COMMUNAL

Notre employé communal Gilles Forasacco est en arrêt suite à un accident du travail sur une autre commune, il subit des examens jusqu'en février et il n'y a pas de date de retour prévue actuellement.

Dans ces conditions, nous avons mis en place le remboursement de ses salaires par l'assurance Gras Savoye.

Il faudra prévoir une solution de remplacement s'il n'est pas disponible rapidement. Un appel à candidature pourra être lancé si son congé se prolonge.

Un volontaire disponible dans le village permettrait plus de souplesse et d'entretien régulier dans les périodes de pousse et une meilleure coupe par temps sec.

La tondeuse est en révision annuelle à Auxonne pour être prête au printemps.

Une discussion s'ouvre sur l'entretien des accotements.

En période hivernale, les voitures des distributeurs de publicité laissent des traces sur les accotements en herbe pur accéder aux boîtes aux lettres.

Le Maire a pris contact avec la Poste et la factrice pour lui recommander de ne pas rouler sur ces bordures et de laisser sa voiture au bord de la route avec les clignotants; elle m'a confirmé qu'elle le fera.

Les habitants concernés peuvent également prévenir les porteurs de publicité d'en faire autant.

Le conseil recommande de ne pas laisser des quilles sur le bord de la route, ce qui peut être source d'accident.

Il est normalement entendu que chaque habitant entretienne ses accotements. En pratique les accotements sont tondus régulièrement pour assurer un entretien homogène par rapport aux personnes âgées et aux sections sans habitations.

Les voitures des parents d'élèves aux abords de l'école restent un problème à gérer dans son ensemble, en prenant en compte un aménagement général de la place et du retournement des bus scolaires.

## III° - ETAT PROVISOIRE DES COMPTES 2013

Les résultats très provisoires 2013 tels qu'enregistrés dans notre comptabilité sont :

Recettes de fonctionnement : 147 183 €

Dépenses de fonctionnement : 78 359 €

Résultat de fonctionnement : 68 824 €

Recettes d'investissement : 59 859 €  
 Dépenses d'investissement : 51 362 €  
 Résultat d'investissement : 8 497 €

Ces états doivent être vérifiés et confirmés par le Trésor Public avant de pouvoir être utilisés pour établir les comptes 2013 et le budget primitif 2014. Néanmoins les résultats positifs de fonctionnement démontrent que les dépenses sont maîtrisées au plus juste et que chaque euro compte.

Les dotations de fonctionnement seront en baisse cette année. Il va falloir en tenir compte. Le maire propose de réunir une commission de travail réduite pour préparer le budget primitif 2014 et donc gagner du temps avant notre prochaine réunion de conseil qui aura la charge de le mettre à disposition de la prochaine équipe municipale.

Le budget 2014 devra être voté et rendu avant le 30 Avril 2014 par la nouvelle équipe.

#### IV° - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La Préfecture nous demande avec insistance d'établir notre **Plan Communal de Sauvegarde**.

Ce plan prévoit comment s'organiser pour prévenir la population et gérer les risques liés à la présence d'une conduite d'éthylène à haute pression, à la proximité de Solvay et autres risques naturels tels que canicule, tempêtes...

Ce travail lourd et minutieux devra être entrepris par la nouvelle équipe.

Le maire souligne à ce propos qu'il a été très difficile de prévenir rapidement les habitants lors de la récente distribution d'eau suite à la rupture d'une canalisation principale à Losne. Dans ce cas, il n'y avait pas de danger particulier, seulement un risque d'eau terreuse au robinet. Comme les rumeurs alarmistes se répandent très vite, il va falloir à l'avenir être capable d'informer et de rassurer la population dans les meilleurs délais.

**Santé et Sécurité au Travail.** D'autre part il y a obligation d'établir un Document Unique d'Evaluation des Risques pour les employés municipaux.

Il s'agit d'une démarche de prévention. C'est la retranscription par écrit de l'évaluation des risques auxquels sont soumis les salariés et des moyens de prévention mis en place.

#### V° - ECOLE - REFORME des RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire informe le Conseil des suites des discussions en cours pour appliquer les nouvelles dispositions de la réforme en septembre 2014.

- Une nouvelle réunion de concertation des Maires aura lieu le lundi 27 janvier pour présenter les résultats des travaux menés par les responsables du Périscolaire de la Communauté de Communes.
- Un accord a été trouvé entre les différentes propositions de la Communauté de Communes et l'Inspection Académique (DSDEN) qui prévoit un cadre de travail général que les municipalités pourront adapter selon les besoins.

- Le Plan Educatif de Territoire (PEDT) couvre toutes les écoles des deux cantons.
- Les rythmes des maternelles et de l'élémentaire sont séparés: 45 minutes pour les maternelles et 1:30h sur 2 jours pour l'élémentaire.
- Chaque commune devra prendre une délibération pour déléguer à la Communauté de Communes les tâches d'élaboration du plan, de gestion et d'organisation des contrats de travaux éventuels, de suivi du dossier avec l'éducation nationale, de coordination des intervenants le cas échéant. Dans notre cas les 4 communes du RPI sont concernées conjointement en raison des transports scolaires par bus.
- La Communauté de Communes joue le rôle d'organisateur de ces services pour le compte des communes.

Des questions supplémentaires sont posées sur le fonctionnement du périscolaire et de la cantine scolaire de Saint Seine en Bâche. Le maire se propose de faire le point sur ces questions avec les responsables de cette organisation et rendra compte de ses résultats.

## VII° - QUESTIONS DIVERSES

- **Commission des Impôts directs**

Le Maire informe le Conseil de réunion de la Commission Communale des Impôts Directs qui s'est tenue le 19 janvier sans la présence du Service des Impôts de Beaune. Les bordereaux proposés par Beaune ont été examinés pendant la réunion pour les propriétés bâties et non bâties qui ont subi des modifications documentées par l'urbanisme pour les années 2011, 2012 et 2013.

*Question d'un habitant:* Peut-il prétendre à un abattement spécial pour handicap ?  
La réponse du service des impôts de Beaune est non, à savoir que si ni la Communauté de Communes ni la commune de Samerey n'ont pris en compte l'abattement spécial handicap, il ne peut pas s'appliquer. Le conseil n'a pas pris de position dans ce sens, la question reste à débattre lors du vote des taxes locales. Les courriers correspondants sont affichés en même temps que le compte-rendu du Conseil.

- **Cartes d'identité**

Les cartes d'identité délivrées à partir du 01 janvier 2004 sont valides 15 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2019. Une prolongation de 5 ans est effective à partir du 01 janvier 2014.

- **Informations électorales**

Des informations ont été mises à disposition sur le site Internet de la Mairie.  
[www.mairie-samerey.fr](http://www.mairie-samerey.fr)

Un dépliant d'information spécifique a été mis au point en conseil et sera distribué aux habitants.

- **Permission de voirie de France Telecom - Orange**

Orange a reçu l'arrêté de voirie et en accepte les conditions pour les 3 années à venir. Les plans des réseaux ont été reçus en procédure confidentielle et conservés en mairie. L'antenne Orange a subi des perturbations en cours de mois, ces dysfonctionnements ont pris fin une semaine après.

L'implantation d'un terminal fibre optique est envisagée par le Conseil Général sur la commune au carrefour de la Grande rue et de la rue Gavignet, à revoir dans 2 ans.

- **Courriers de mise en garde**

Le courrier envoyé au propriétaire de la maison au 17, grande rue a eu pour effet l'élagage des arbres et le nettoyage du jardin devant la maison qui joint l'école ainsi que la taille de la haie en limite du terrain communal sur l'arrière.

Le courrier adressé à l'entreprise Satory a limité le dépôt sauvage d'ordures en bordure du chemin du Défend.

- **Brûlages d'ordures**

Un habitant a adressé un courrier circonstancié à la mairie avec photos à l'appui pour dénoncer le brûlage d'ordures ménagères et autres détritiques sur les feux de bois en forêt communale. Le maire a constaté les faits et ramassé ces déchets avec l'habitant.

D'autre part, il a été constaté et signalé en mairie des feux d'ordures ménagères en haut, au centre et en bas du village, photos à l'appui. Les plaintes sont fréquentes et il serait bon que ce genre d'incivilités cesse pour permettre de vivre ensemble dans de bonnes relations de voisinage. Qu'on se le dise !

Le ramassage des ordures ménagères est régulier une fois par semaine le mercredi, les points d'apport volontaires sont là pour recycler verre, cartons et papier et la déchetterie de Laperrière est à disposition pour les gros déchets, alors un peu de civisme pour recycler correctement vos déchets. Le grand principe est de les réduire et non pas de polluer le voisinage.

- **Chasse en plaine**

De plus en plus de chasseurs viennent chasser sur le territoire de Samerey. Ces chasses sont privées et ne dépendent pas de la juridiction de la commune, mais il va falloir mettre en garde les propriétaires des champs cultivés ou non que le droit de chasse et le droit de chasser sont réglementés et que des abus sont actuellement constatés. Anthony Goulut est nommé pour recommander au conseil les mesures à prendre pour réguler ce phénomène qui s'amplifie.

- **Arrêté préfectoral pour l'entretien du barrage de l'Etang du Milieu**

La préfecture de la Côte d'Or a mis en place un arrêté pour définir les conditions d'entretien du barrage qui supporte le chemin communal et s'en remet aux trois propriétaires: Samerey, Laperrière, l'Etang pour régler les dépenses d'entretien futur.

- **Demande pour installation d'un camion Kebab à Samerey**

Sur la demande d'un jeune commerçant, le Conseil ne donne pas suite à l'implantation d'un camion Kebab, faute d'équipements adéquats pour son accueil sur la commune.

*L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21:20 heures*